

Rappel des devoirs de l'utilisateur

- 1-Le patient hospitalisé est respectueux de l'environnement et du matériel mis à sa disposition durant son hospitalisation.
- 2-Le personnel est traité avec courtoisie.
- 3-Les soins dispensés à l'hôpital ne sont pas gratuits; le malade participe à la bonne gestion de son dossier administratif en présentant les attestations de prise en charge et en réglant le cas échéant les frais restant à sa charge.
- 4-En chambre double, l'intimité du voisin est respectée en particulier durant les soins ou la toilette (en quittant la chambre si possible ou en détournant son regard).
- 5-La télévision n'est pas obligatoire. Le son doit être modéré et les programmes interrompus si cela gêne le voisinage ou la réalisation des soins.
- 6-Les visiteurs sont discrets, limités à deux par hospitalisé. Ils évitent toute ingérence dans la prise en charge.
7. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital hormis dans l'espace réservé à cet effet.
8. Les téléphones portables doivent être éteints.
9. Dans le respect de l'organisation des soins, le patient reste dans sa chambre, dans l'attente des visites médicales ou des examens. (se renseigner des horaires auprès de l'équipe)
10. Le patient prévient le plus tôt possible s'il décide d'annuler ou de reporter son hospitalisation. Cette décision risque d'anéantir le travail préparatoire et nuire à son état de santé.